

Mobiliers urbains: qui détient le pouvoir de décision?

Lorsqu'une collectivité locale décide d'aménager un espace public, qui choisit les équipements, qui décide et sur quels critères?

► Est-ce l'élu qui impose son choix ou les techniciens qui interviennent dans le processus d'aménagement et qui auront ensuite la lourde tâche d'en assurer la gestion?

► Les maîtres d'œuvre (paysagistes, architectes) exercent-ils un vrai pouvoir à ce niveau?

► La collaboration entre tous ces intervenants est-elle monnaie courante ou parcimonieusement assurée?

Pour débattre de ces questions, six professionnels du mobilier urbain ont été invités le temps d'une matinée par la rédaction de Paysage Actualités et l'éditeur du site www.mobilierurbain.org. Retour en images. ■ Carine Lenfant



GILLES DELALANDE
Président d'Atech

NICOLAS DELOURME
Responsable du SEV de Suresnes

FLORENCE ROBERT
Architecte paysagiste libérale

RODOLPHE DUGON
Président d'Espace Harmonie, éditeur du site www.mobilierurbain.org

ÉRIC BURIE
Paysage Actualités

SYLVIE TURLIER
Service environnement et cadre de vie de Créteil

VINCENT SCHALLER
Président de Sineu-Graff

CARINE LENFANT
Paysage Actualités

Les participants

Florence Robert – architecte paysagiste
Sylvie Turlier – directrice du Service environnement et cadre de vie de Créteil
Nicolas Delourme – responsable du SEV de Suresnes
Gilles Delalande – responsable de la société Atech
Vincent Schaller – responsable de la société Sineu Graff
Rodolphe Dugon – éditeur de www.mobilierurbain.org
Carine Lenfant et **Éric Burie** – Paysage Actualités

« Les techniciens veulent voir avant de se décider. Avec l'outil informatique, nous faisons des simulations photo, des implantations virtuelles. On constate un phénomène assez nouveau: les maîtres d'ouvrage nous demandent des «échantillons», que nous leur fournissons. Et souvent, au moment de la décision, l'élu dit: «ceci me plaît mieux» alors que ce type d'équipement n'était pas dans le cahier des charges... Finalement, vous êtes deuxième pour la note globale!»

« L'analyse des besoins est assurée par le fonctionnaire. Le critère important qui doit être pris en considération, c'est la connaissance de la population et de ses attentes. Ainsi, dans un jardin prévu en accompagnement du bâti, il a été impossible de mettre autre chose que des lampadaires. Nous nous sommes en effet méfiés des réactions des riverains: l'implantation de bancs pouvait être synonyme de nuisances et être à l'origine de réclamations.»

« Il y a plusieurs années, je dessinais tous les mobiliers de mes projets: bancs, mâts d'éclairage... Aujourd'hui, on nous indique de plus en plus souvent des références: nous devons choisir parmi des gammes de matériels, nous plier à des chartes qui se généralisent et qui imposent tel ou tel matériau, telles couleurs. Désormais, les gestionnaires souhaitent davantage d'homogénéité. Si les techniciens décident souvent, le dossier est validé par l'élu.»

« Les différents services concernés sont en charge du choix au niveau des contraintes techniques, de la gestion future des équipements... La voirie choisit les potelets, les bornes et le mobilier d'information; les services de la propreté les corbeilles. L'éclairage public est géré à part, comme la signalisation. Ensuite, les élus réfléchissent par rapport à l'image de leur ville, puis ils demandent combien ça coûte et enfin ils valident les choix.»

« Dans certaines villes, les services de la voirie se voient parfois imposer le diktat d'un maire qui a eu un coup de cœur pour un mobilier présenté au Salon des maires. Ailleurs, le responsable voirie ou espaces verts essaiera de sélectionner des équipements adaptés à l'ensemble de la commune, mais c'est l'élu qui choisit au final, après que le concepteur ou le technicien ait donné son avis. On évolue aussi vers la concertation: les comités de quartier s'instaurent. Les habitants donnent leur opinion sur l'opportunité de tel ou tel équipement.»

« Lorsqu'il s'agit d'implanter du mobilier fonctionnel, on est souvent détaché d'un projet particulier. On essaie alors d'harmoniser avec les différents équipements existants. Sur un projet précis (ZAC, requalification d'un quartier, parc), on peut aller plus loin dans la recherche d'image. La composante esthétique sera croisée avec la composante fonctionnelle. Mais derrière ces choix, il y a toujours l'aspect management des hommes. Les critères de gestion sont importants.»